

# les migrations internationales

## Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

*Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)*



**NUMERO 3**

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE**

**AIDELF**

# ÉVALUATION DE L'ÉMIGRATION D'ISRAËL : MESURES ACTUELLES ET PERSPECTIVES

Eitan F. SABATELLO  
(Bureau Central de la Statistique, Jérusalem, Israël)

## INTRODUCTION

Depuis son indépendance en 1948, l'Etat d'Israël a enregistré de très importants mouvements migratoires internationaux, tant en chiffres absolus que par rapport à la taille de la population. La contribution des migrations à l'accroissement de la population a toujours été importante. Même pendant les années 1948 et 1949, durant lesquelles l'invasion des armées des pays arabes limitrophes entraîna l'exode d'une partie importante de la population arabe du pays, l'immigration représenta respectivement 15 et 26 % de la population juive.

Période	Migrations par rapport au taux de croissance
1948-1950	90 %
1951-1960	54 %
1961-1971	38 %
1972-1982	19 %
1983-1985	15 %

Plus de 1 750 000 immigrants sont arrivés en Israël depuis l'indépendance. Ils ont presque tous reçu la citoyenneté israélienne et moins de 10 % ont émigré à nouveau — la population d'Israël est passée de près de 800 000 à 4,3 millions d'habitants en quelque 38 années.

Dès son origine, Israël a adopté une politique de population consistant à encourager l'immigration et l'intégration des immigrants. A cet effet, les gouvernements successifs ont envoyé des délégués pour encourager l'immigration, créant ainsi un réseau de centres d'information dans les communautés juives où la chose était permise ou simplement tolérée.

Parallèlement, Israël a développé une infrastructure pour l'absorption des immigrants tant sur le plan individuel que global, à savoir, d'une part la création de centres d'accueil, d'écoles pour l'enseignement de l'Hébreu (1), d'offres de prêts pour l'achat d'un logement, des exemptions douanières et des exonérations d'impôt direct, des salaires subventionnés et d'autre part des créations d'usines, de villes de développement...

---

(1) AHIRAM E., «Language Training», International Migration vol. 12 no. 3, p. 207-232, 1974.

Une telle politique requiert une collecte systématique de données sur les immigrants dès leur arrivée en Israël. Par ailleurs, il est bien évident que l'immigrant a lui-même tout intérêt à se faire enregistrer pour profiter des avantages qui lui sont octroyés. L'immigration illégale, courante dans certains pays, est pour ainsi dire inexistante en Israël, à cause des sévères contrôles, aux frontières imposés par la situation militaire, et du manque d'attrait économique du pays.

Alors que les statistiques de l'immigration sont relativement complètes, la qualité des statistiques d'émigration laisse à désirer pour des raisons d'ordre technique et conceptuel.

L'émigration des citoyens (juifs) d'Israël est l'antithèse de l'idéologie qui fut à l'origine de la création de l'Etat d'Israël et de son indépendance : sans entrer dans les détails dépassant le but de cette communication, on peut souligner que, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, période où naissait le mouvement sioniste, l'opinion publique ainsi que les dirigeants du pays ont d'une façon ou d'une autre stigmatisé l'émigration en tant que phénomène, et l'émigrant (*Yored* (2) en Hébreu) en tant qu'individu.

Du fait de la réticence à reconnaître la légitimité de l'émigration (juive) du pays, il n'existe pas de définition officielle de l'état d'«émigrant», d'où la difficulté de mesurer ce phénomène (3).

D'une part, la définition internationale recommandée par les Nations-Unies, à savoir, l'absence déclarée ou effective du pays d'origine pendant une durée d'un an ou davantage, ne semble pas convenir du point de vue sociologique au comportement de la population israélienne (dont une couche relativement nombreuse et croissante se dirige vers des expériences académiques ou pratiques temporaires : années sabbatiques...) dans les pays les plus développés. D'autre part, il est peu d'Israéliens qui, tout en vivant à l'étranger, se considèrent eux-mêmes comme des émigrants permanents et ce, même après un séjour de plusieurs années (4). Enfin, dans les cas où la décision d'émigrer a été prise avant de quitter le pays, et non pas au cours du séjour à l'étranger, la déclaration volontaire d'émigrant dans la fiche de «résident-sortant» (voir annexe A) entraîne une pénalisation sociale ou économique. Ce fait n'incite guère l'émigrant à mentionner clairement le sens de son voyage.

Par conséquent, faute d'une définition exacte de l'émigrant, le Bureau Central de la Statistique (BCS) a adopté des critères basés sur la notion d'absence continue du pays, par exemple par an, deux, trois, quatre ans ou plus, selon les besoins des différents utilisateurs.

## **SYSTÈME DE COLLECTE DES DONNÉES**

Tout citoyen se rendant à l'étranger est tenu de remplir à la frontière une fiche de «résident-sortant», en double exemplaire, où il inscrit son nom, son adresse, le pays de destination, le numéro du vol ou du bateau, le but du voyage, la profession et le numéro de sa carte d'identité. Le cachet de la police des frontières impose la date du départ du passager et, s'il y a lieu par la suite, la date de son retour. Une des fiches est enregistrée sur une bande magnétique à la Direction de la Population du Ministère de l'Intérieur. La seconde est remise au passager qui doit la conserver pendant son séjour à l'étranger pour

la rendre à la police des frontières à son retour en Israël. Ce système permet d'identifier, grâce au numéro d'identité des passagers (5), ceux qui à une date donnée sont rentrés et ceux qui se trouvent encore à l'étranger et, pour chacun d'eux, il est possible de calculer la durée de séjour respective.

En effet, le BCS est à même de dresser, à tout moment, une matrice des mouvements frontaliers des résidents par date (mois et année) de départ et de retour, dont on retire, entre autres, les données suivantes :

a) Le nombre et la proportion de personnes qui ont quitté Israël et résident de façon continue à l'étranger pendant plus d'un an, deux ans, ... t années, selon les cohortes d'année de départ;

b) Le nombre et la proportion de personnes qui sont retournées en Israël après un séjour continu à l'étranger d'une durée de plus d'un an, deux ans, ... t années, selon les cohortes d'année de départ;

c) Le nombre net d'Israéliens qui s'ajoutent, dans une année-calendrier donnée, aux Israéliens résidant en permanence à l'étranger selon la durée de leur séjour (bilan a-b).

## DONNÉES ET LIMITES

Le tableau 1 présente les moyennes annuelles du nombre d'Israéliens s'ajoutant à ceux résidant à l'étranger et les taux (pour 1 000 habitants), pour des périodes déterminées, ainsi que le volume total de la population israélienne vivant continuellement à l'étranger durant ces mêmes périodes.

A la fin de 1985, le nombre d'Israéliens résidant à l'étranger pendant une période prolongée (voir partie inférieure du tableau) variait de 341 000 (un an ou davantage) à 262 000 (4 ans ou plus). Ces chiffres donnent une idée assez précise de l'ampleur de l'émigration depuis 1948, chiffres qui sont corroborés, entre autres, par les résultats des trois recensements de population de 1961, 1972, et 1983. On voit que les balances ont varié, en moyenne, entre 4 500 et moins de 12 000 personnes indépendamment de la durée de l'absence, et que les taux ont eux-mêmes varié en général du simple au double. On constate également, qu'en termes relatifs (taux), l'émigration récente n'est pas plus importante que celle d'il y a dix ou vingt ans. C'est là un résultat qui contraste avec l'impression souvent admise par l'opinion publique.

---

(2) *Yored* (émigrant) signifie en Hébreu «celui qui descend» par opposition à «*olé*» (immigrant) «celui qui monte». La sémantique qui tire son origine des sources bibliques exprime bien la connotation idéologique attribuant une valeur positive ou négative aux mouvements migratoires, selon leur direction.

(3) SABATELLO E. F., «The emigration from Israel», *Bitfutzoth Hagola* 1985-1986 p. 63-76, 1978 (en Hébreu).

(4) ELITZUR D., ELITZUR M., «Israelis living in U.S. and their intention to return to Israel», *The Israel Inst. of Applied Social Research Jerusalem*, 1974, p. 31-40 (en Hébreu).

(5) NCHS, «The Person-Number Systems of Sweden, Norway, Denmark and Israel», U.S. Dept. of Health and Human Services, Series 2, No. 84, Hyattsville, MD. 1980.

**Tableau 1**  
BALANCES DES MOUVEMENTS FRONTALIENS DES RÉSIDENTS ISRAËLIENS  
SELON LA DURÉE DU SÉJOUR (CONTINUE) À L'ÉTRANGER

Période	Durée du séjour à l'étranger (t)					
	12 + mois	2 + ans	4 + ans	12 + mois	2 + ans	4 + ans
	Moyenne annuelles			Taux pour 1 000 habitants		
1963-67	9 400	8 000	4 400	3,7	3,1	1,7
1968-72	4 700	4 500	5 200	1,6	1,5	1,7
1973-77	11 600	9 600	5 700	3,4	2,8	1,6
1978-82	11 100	11 200	10 000	2,9	2,9	2,6
1983-85	9 800	8 400	10 000	2,4	2,0	2,4
Jusqu'à la fin de :	Cumulés			Taux d'accroissement annuel (2)		
1963	125 900	111 600	—	7,5	7,1	—
1967	172 800	151 400	128 000	2,7	3,0	4,1
1972	196 400	174 000	154 000	5,9	5,5	3,7
1977	254 500	221 800	182 600	4,4	5,0	5,5
1982	310 200	277 700	232 500	3,2	3,0	4,3
1985	339 800	303 000	262 300			

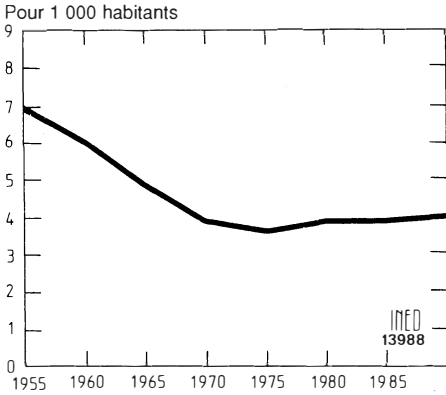
(1) Chiffres cumulés à ceux d'Israéliens résidant à l'étranger pendant une période de temps continue égale à t.  
(2) En pour 100, de l'année précédente.  
SOURCE : BCS, opus cité.

Le graphique 1 indiquerait une tendance à la baisse jusqu'à la moitié des années soixante-dix, puis une légère hausse jusqu'à un certain niveau qui reste stationnaire pendant les années quatre-vingts. Le graphique 2 présente les tendances qui se sont manifestées depuis 1975, à savoir une certaine fluctuation du nombre net de personnes qui s'ajoutent chaque année à celles résidant à l'étranger : ces fluctuations, moins évidentes dans le passé, pourraient résulter de l'effet combiné de la conjoncture économique, sociale et militaire qui prévaut en Israël, par rapport à la situation de l'emploi à l'étranger, et, d'une plus grande facilité que par le passé à se déplacer.

Si les résultats des recensements confirment la justesse du système d'estimation des émigrations sur une période pluriannuelle, les statistiques empruntées à certains pays de destination des émigrants Israéliens confirment en gros les tendances annuelles (6). Sur le graphique 3, la courbe 1, construite d'après les données fournies par le système statistique d'Israël, indique le bilan des Israéliens s'ajoutant chaque année à ceux résidant à l'étranger pour un an ou davantage.

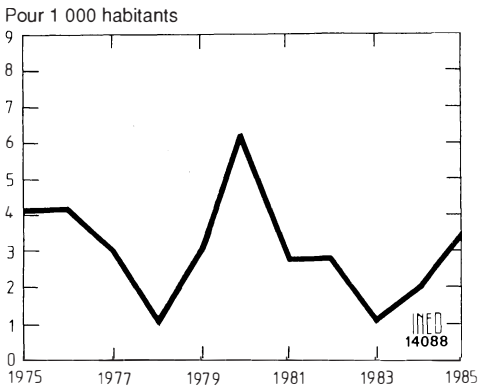
(6) Central Bureau of Statistics, «Migration of Israels Abroad. A survey of Official Data from Selected Countries», Supplement to the Monthly Bulletin of Statistics, n° 6, 1986, p. 43-79.

Les autres courbes indiquent les fréquences d'immigrants israéliens enregistrés aux Etats-Unis, au Canada, en Afrique du Sud, en Australie et en RFA. Même si les définitions d'immigrants d'Israël peuvent ne pas être parfaitement compatibles, il est réconfortant de relever le parallélisme entre ces courbes et celle des données de source israélienne (la



Source : BCS. «Statistical Abstract of Israël, n° 37, Jérusalem, 1986

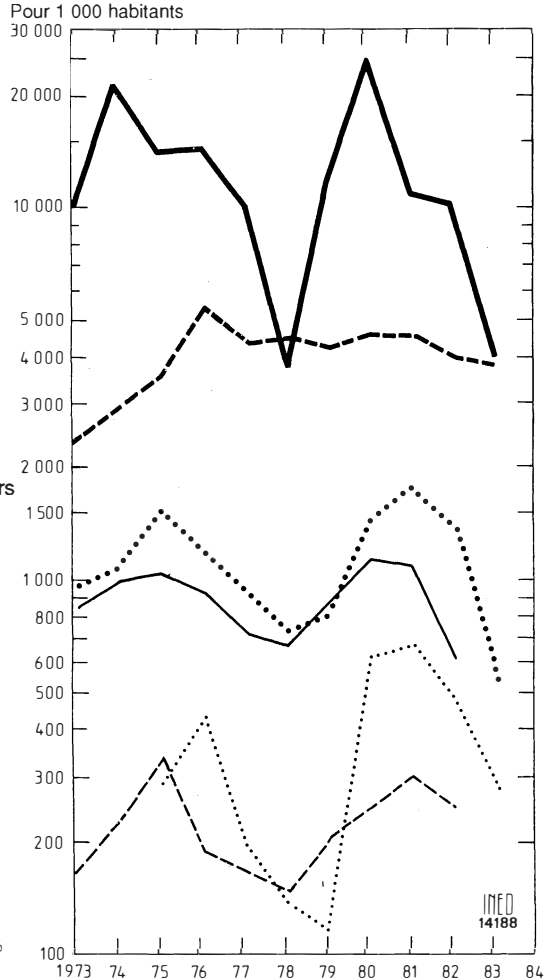
Graphique 1. — Balance des départs et des retours de résidents, taux annuels, 1950-1985.



Source : BCS. op., cit.

Graphique 2. — Fluctuation nette des personnes qui s'ajoutent chaque année à celles résidant à l'étranger pour un an ou plus (taux en p. 1000)

Graphique 3 (ci-contre). — Emigration d'Israël (sources israéliennes) et immigration d'Israéliens dans quelques pays (sources de ces pays)



Légende :

- Israéliens résidant à l'étranger depuis un an ou plus
- - - Immigrants aux Etats - Unis d'Amérique dont la dernière résidence était Israël
- ..... Idem pour : Canada,
- ..... Afrique du Sud,
- - - Australie
- Immigrants en R.F.A. dont la nationalité était israélienne

courbe des Etats-Unis mériterait des observations plus détaillées, qui débordent cependant du cadre de cette communication). Toutefois, on se doit de souligner les limites des estimations de source israélienne :

a) Ces données ne tiennent pas compte des décès des émigrants israéliens qui ont lieu à l'étranger. Cependant, on peut évaluer leur nombre puisqu'on connaît la structure par âge des flux de la population donnée, et ce en admettant que les taux de mortalité de ces émigrants ne diffèrent pas trop de ceux des populations correspondantes en Israël. Ainsi, pour la période 1948-1985, le nombre des décès d'Israéliens à l'étranger est estimé à 30 000 environ. On doit déduire ce chiffre du nombre cumulé d'Israéliens absents pendant une période prolongée;

b) La définition d'«absence continue» pendant une période donnée pose un problème plus compliqué à surmonter. Cette continuité peut en effet être interrompue par des visites périodiques en Israël de ceux qui résident de façon permanente à l'étranger sans avoir pour autant renoncé à la citoyenneté israélienne : après chacune de ces brèves visites, le compte de la période d'absence continue s'interrompt et un autre commence à partir de la date de départ mettant fin à la visite. Au fur et à mesure que la période d'absence continue s'allonge, ou que se multiplient les visites brèves en Israël du fait de la facilité relative croissante à voyager, la sous-estimation du nombre d'émigrants grandit.

Pour éliminer cette population de visiteurs israéliens résidant à l'étranger des flux de retour, on a réussi récemment à regrouper sur une fiche individuelle unique tous les mouvements frontaliers de chaque Israélien, identifié par le numéro d'identité grâce à la mise sur ordinateur de tous ces renseignements. On peut ainsi exclure, si on le souhaite, les visites perturbatrices.

Ainsi, le BCS a préparé, pour la première fois en 1985, une bande magnétique comprenant 10 % des mouvements frontaliers jusqu'au 31 décembre 1984 des résidents juifs se trouvant à l'étranger, le 1<sup>er</sup> juillet 1983, depuis plus de 90 jours (7) et ayant quitté le pays entre le 15 mai 1948 (proclamation de l'indépendance) et le 30 juillet 1983. On peut ainsi considérer trois différents groupes :

1. Les «nouveaux émigrants» — sont les résidents qui se sont ajoutés (jusqu'à la fin de 1984) aux Israéliens vivant déjà à l'étranger depuis plus de x années;

2. Les «émigrants rapatriés» — sont les émigrants qui sont retournés dans cette période donnée en Israël et dont le séjour dans le pays excède 90 jours;

3. Les «visiteurs» résidant à l'étranger et visitant le pays pour des périodes inférieures à trois mois.

Les résultats obtenus montrent que pendant l'année considérée (qui n'est pas nécessairement représentative), près de 15 000 Israéliens résidant à l'étranger s'étaient rendus en Israël pour une brève visite au moins une fois dans l'année suivant la date de leur dernier départ, et près de 10 000 au cours de la deuxième année suivant la date de leur départ d'Israël. Avant l'utilisation de l'informatique, ces personnes étaient incluses parmi «les rapatriés» au lieu d'être incluses dans le nombre de résidents à l'étranger.

---

(7) On élimine donc les séjours à l'étranger de brève durée, notamment les séjours purement touristiques.

## PERSPECTIVES

La préparation systématique de bandes magnétiques comprenant les personnes absentes depuis plus de trois mois ainsi que le relevé de leurs mouvements frontaliers annuels, devenue routinière depuis 1984, apporte une amélioration sensible aux estimations de l'accroissement annuel net de la population à l'étranger.

Le système actuel d'estimation de l'émigration d'Israël (y compris les améliorations récentes) fournit aussi la répartition des émigrants par caractéristiques démographiques de base : sexe, âge, pays de naissance, situation de famille. Mises à part ces données, on ne peut rien dire sur la contribution différentielle des couches professionnelles, économiques ou sociales (selon l'instruction), ni sur la taille et la composition des familles quittant le pays. Les émigrants font-ils partie d'une catégorie sociale sans profession, ou bien ont-ils une instruction supérieure, une profession qualifiée, un revenu supérieur à la moyenne ? Sont-ils propriétaires d'un appartement ?

Ces questions suscitant en Israël un intérêt légitime auprès du démographe, du sociologue et du politicien de la population devraient trouver une réponse dans les résultats d'un projet actuellement en cours au BSC : ces résultats pourront être disponibles en 1987.

La technique envisagée repose sur le fait que le numéro d'identité individuel d'un citoyen figure en principe dans les formulaires administratifs et statistiques d'Israël. Puisqu'il figure aussi dans la fiche de recensement, il est possible d'identifier des personnes présentes lors du recensement et ayant été éventuellement enregistrées sous le même numéro dans les statistiques des mouvements frontaliers (voir annexe 2). De cette façon, on peut « suivre » les mouvements frontaliers qui ont eu lieu après la date du recensement (8) de 20 % (9) des personnes recensées en 1983 ayant rempli la fiche détaillée du recensement. L'appariement des fiches (record linkage - RL) de ces deux sources de données statistiques devrait fournir des estimations plus fiables du nombre d'émigrants après 1983 et apportera pour la première fois une connaissance relativement détaillée des caractéristiques familiales, sociales, économiques et de logement des émigrants d'Israël.

## DISCUSSION

Le RL entre la fiche de départ/retour et la fiche du recensement peut fournir des renseignements complémentaires qui sont valables uniquement dans la mesure où la période d'émigration est suffisamment proche du recensement; après quelque temps les données du recensement deviennent obsolètes.

---

(8) Les personnes décédées après le recensement seront exclues de l'analyse, grâce à l'appariement des fiches de recensement et de celles des décès, où figure également le numéro d'identité.

(9) Les recensements israéliens de 1961, 1972 et 1983 ont utilisé deux questionnaires : l'un, comprenant certaines questions essentielles sur les caractéristiques démographiques individuelles et du ménage, fut soumis à l'ensemble de la population. Le second, bien plus détaillé, portant sur la formation scolaire, l'emploi, le mariage, la fécondité, les conditions de logement, les revenus, etc., fut soumis à un échantillon de 20 % des ménages.



Cette technique a déjà été utilisée pour mesurer des phénomènes dont l'enregistrement est incomplet ou même inexistant (par exemple, la natalité, la mortalité et la nuptialité dans certains pays moins développés). M. Sirken du NCHS a traité de l'application de cette technique aux migrations sur le plan théorique et méthodologique (10) et S. Goldstein, de l'Université de Brown, l'a pré-testée à Rhode-Island. La technique de la multiplicité est basée sur le principe que chaque individu fait partie d'un réseau ou de plusieurs réseaux de personnes qui peuvent donner des renseignements sur lui, à savoir certains membres de la famille élargie, les voisins, les collègues de travail, etc.

Pour les migrations, Goldstein a suggéré les réseaux de collatéraux, et notamment celui des frères et sœurs, qui existe le plus fréquemment : outre les informations socio-démographiques habituelles sur les personnes concernées — les migrants dans notre cas — la technique, en effet, requiert des données sur le nombre des informants possibles (nombre des frères et sœurs, par exemple); ces données, obtenues par interview sont fondamentales pour la pondération des résultats d'enquête.

Parmi les nombreux problèmes méthodologiques — qu'il n'y a pas lieu d'énumérer ni d'analyser ici — il convient de signaler le cas des émigrants qui n'ont dans le pays aucun membre du réseau choisi.

Si la technique de la multiplicité peut être précieuse en démographie là où l'enregistrement des événements est déficient — comme c'est le cas dans les pays en voie de développement — il convient de souligner qu'elle est plus effective dans les sociétés où les réseaux sont plus petits (du fait de la taille de la famille d'origine).

L'information réciproque entre membres du même réseau est plus précise parce qu'elle porte sur un très petit nombre de cas, et donc la mémoire des informants est plus fidèle : ce qui revient à dire que l'étude des émigrations par l'utilisation de la technique de la multiplicité peut présenter un maximum d'avantages, précisément parmi les populations développées.

---

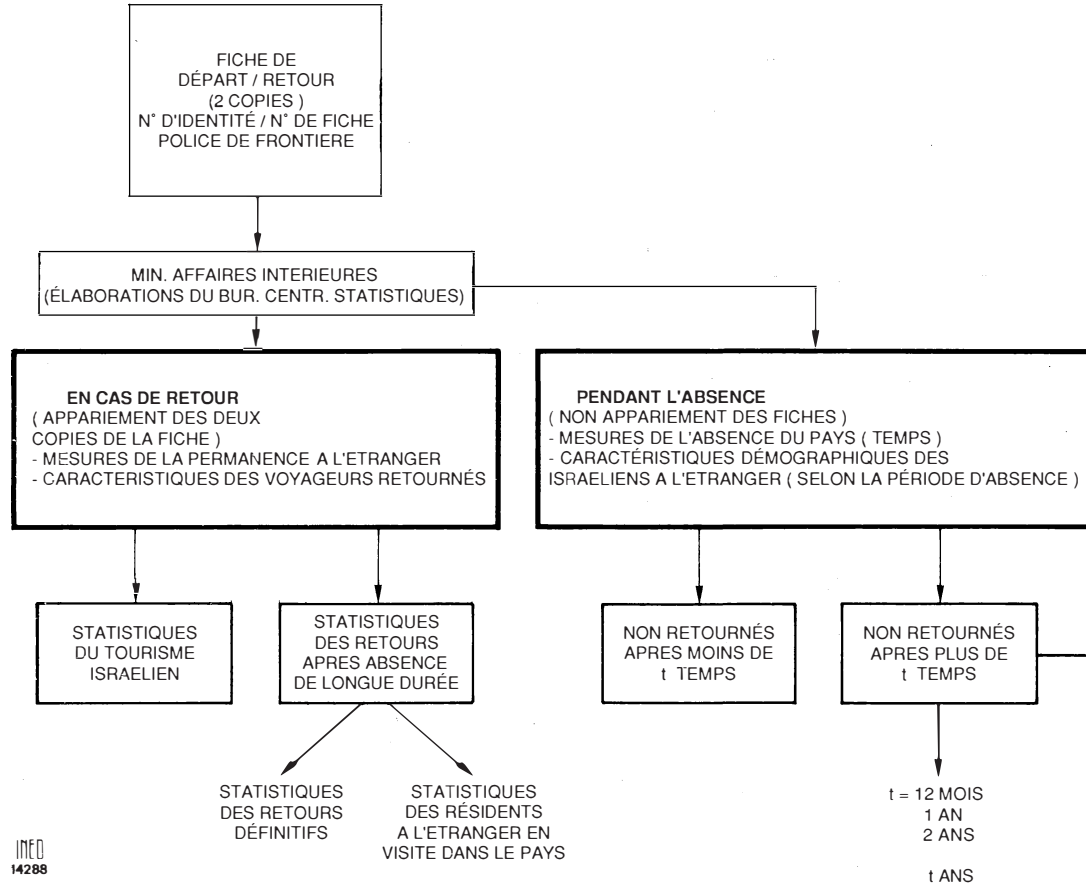
(10) SINKEN M., «Household Surveys with Multiplicity», Journal of American Statistical Association, 1970.

**Annexe A**  
**FICHE DE DÉPART/RETOUR**  
**(RÉSIDENTS)**

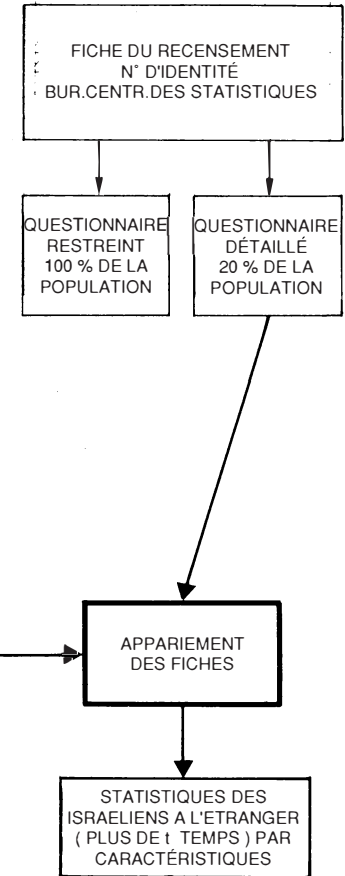
135588246															
NOM						NOM DE FAMILLE									
( EN HEBREU )															
( EN LETTRES LATINES )															
STATUT MILITAIRE				SEXE				N° D'IDENTITÉ							
				F.	H.										
ANNÉE D'IMMIGRATION :				PAYS DE NAISSANCE :				NOM DU PÈRE							
								( EN LETTRES LATINES )				( EN HEBREU )			
NATIONALITÉ :						N° DU PASSEPORT									
RAISON DU VOYAGE :				TRAVAIL : <input type="checkbox"/>				VISITE : <input type="checkbox"/>							
				ÉTUDES : <input type="checkbox"/>				AUTRE : <input type="checkbox"/>							
ADRESSE EN ISRAEL															
PAYS VISITÉ															
OCCUPATION				N° DE VOL				COMPAGNIE DE VOL							
						DATE DU DÉPART									

**Annexe B :**  
**SYSTÈME DES STATISTIQUES DE L'ÉMIGRATION D'ISRAËL**  
**ET SES DÉVELOPPEMENTS**

**1 EXISTENT**



**2 EN DEVELOPPEMENT**



**Annexe C :**  
ARRIVÉES ET DÉPARTS SELON LA DURÉE DU SÉJOUR À L'ÉTRANGER,  
ISRAËL 1961-1984

Année	Revenus de l'étranger après un séjour de plus de :			Partis et restés à l'étranger depuis plus de :		
	4 ans	2 ans	12 mois	4 ans(1)	2 ans(1)	12 mois
1961	—	3 100	6 500	8 600	11 500	15 500
1962	—	4 300	7 900	11 400	14 600	20 800
1963	1 800	4 000	9 400	10 700	13 900	20 400
1964	1 900	4 400	10 600	9 200	12 900	20 700
1965	2 000	5 300	11 600	8 700	12 800	19 100
1966	2 600	6 100	12 700	10 900	15 400	24 500
1967	2 700	6 100	14 300	10 700	16 400	26 100
1968	3 700	7 500	17 100	7 000	12 700	22 700
1969	3 800	8 400	17 500	6 200	11 400	22 500
1970	4 200	9 300	19 900	7 100	12 300	23 900
1971	4 500	10 500	21 800	9 000	13 600	26 400
1972	4 500	9 900	21 700	8 000	13 400	25 600
1973	4 200	9 700	23 800	14 800	21 400	34 000
1974	2 800	7 200	18 400	16 400	23 500	39 400
1975	2 700	7 700	22 100	13 300	20 300	36 200
1976	3 100	11 600	24 900	16 000	22 200	39 500
1977	3 700	8 200	27 400	14 700	20 800	37 800
1978	4 500	11 700	29 500	9 700	15 900	33 200
1979	4 500	11 000	27 300	11 200	19 600	38 700
1980	3 800	10 100	28 600	21 800	30 900	52 800
1981	3 500	9 400	30 600	11 300	18 400	41 300
1982	3 900	11 300	32 700	(10 000)	22 200	42 800
1983	5 500	15 300	38 700	(10 000)	(20 000)	41 800
1984	4 500	12 000	31 700	(14 000)	(25 000)	—
1985	4 100	10 100				

(1) Les nombres entre parenthèses sont des estimations.